

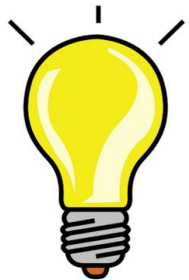
Critères et processus de sélection des candidatures

Éléments d'évaluation des candidatures



**Documentation
requise**

Critères d'évaluation



Différents en 1^{ère} et en 2^{nde} phase,
information demandée dans les
formulaires de candidature

Recommandations pour la présentation des candidatures



9 RECOMMANDATIONS

POUR LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES AUX APPELS À PROJETS DU POCTEFA- 2014-2020

1. Rédiger d'une manière claire et concise, en répondant aux questions posées.

Profitez au maximum de la limite de caractères. Souvenez-vous que l'évaluation des différents aspects sera effectuée au moyen des informations écrites dans le paragraphe correspondant.

3. S'assurer que tous les paragraphes du formulaire de candidature en espagnol et en français aient été complétés et

2. Vérifier que chaque paragraphe ait un sens sans faire référence à un autre paragraphe du formulaire ni à un autre document ou au site web.

4. Nommer les documents



1. **Rédiger** de manière **claire** et **concise**.
2. Confirmer que la réponse à **chaque rubrique a sens**, sans faire référence à d'autres rubriques, documentation/webs

Le plan d'action

Il est **obligatoire** d'inclure une **action de gestion** et une **action de communication**.

Le plan d'action: la terminologie



Conseils pour préparer l'action de communication



Présentation de candidatures aux appels à projets du POCTEFA 2014-2020

Programme financé par le Fonds Européen de Développement Régional

COMMUNICATION (ACTION 2)

Afin de respecter les règles de communication, le POCTEFA a créé un guide du porteur de projets ainsi qu'un guide de communication.

Montant moyen consacré à l'action de communication.

9,5%

6 Recommandations afin de préparer l'action communication dans la candidature **et 6 erreurs les plus courantes à éviter.**

Recommandations

Inclure des actions s'adressant aux médias.

Créer un site web propre au projet et des profils sur les réseaux sociaux (seulement si vous avez les moyens de les alimenter).

Définir des activités réalistes par rapport au budget disponible.

Inclure les activités de communication dans l'action n° 2.

Décrire les activités justifiant le



Erreurs

Ne pas contacter les médias, moyen simple d'atteindre les citoyens.

Supposer que la diffusion des infos sur les sites web / réseaux sociaux des organismes partenaires est suffisante.

Penser que si la candidature contient le plus grand nombre d'activités, meilleure elle sera.

Inclure dans l'action n° 2 (com) des activités de gestion du projet.

Présenter un budget de

1^{ère} phase
100 points

5 groupes de critères

2^{nde} phase
100 points

6 groupes de critères

Critères 1^{ère} phase - 100 points



1. Cohérence avec les politiques européennes et avec le Programme: **20**



2. Dimension transfrontalière, compétences et équilibre du partenariat: **20**



3. Cohérence de la logique d'intervention avec le schéma du plan d'action: **10**



4. Pertinence budgétaire: **10**



5. Importance territoriale: **40**

1. 1 Contribution aux politiques européennes



Alignement sur les politiques européennes



10
points

1. 2 Contribution aux objectifs spécifiques, à la stratégie du Programme, et/ou à l'indicateur de résultat du Programme



10
points

2.1 Nécessité/valeur ajoutée de la coopération transfrontalière

Besoin/valeur ajoutée de la coopération pour atteindre les objectifs/résultats



10
points

2.2 Compétence thématique et équilibre du partenariat

Compétence pour affronter les enjeux et atteindre les objectifs /équilibre dans la composition



3.1 Logique d'intervention: objectifs généraux/spécifiques/plan d'action

Corrélation objectif général/objectifs spécifiques/plan d'action



4.1 Pertinence du budget par rapport au schéma du plan d'action



10
points

5.1 Pertinence par rapport aux enjeux et opportunités communes de la zone

Besoin réel vis-à-vis des enjeux identifiés



20
points

5.2 Contribution aux politiques nationales, régionales et locales

Alignement du projet sur la/les stratégie/s du territoire



20
points

Candidatures retenues pour la 2nde phase SI

Notation
minimum de 50
points

Se trouve dans la liste
des candidatures
dans la limite de
150% du FEDER
disponible par Axe

Décision du Comité de Programmation en 1^{ère} phase

Délai de quatre mois à compter de la date de finalisation de présentation de candidatures de la première phase

Les modifications entre phases ne sont pas possibles: 3 exceptions

1. Taux FEDER inférieur à 65%
2. Retard de la date de début (3 mois maximum)
3. Changement nature/régime juridique des bénéficiaires

Critères 2^{nde} phase - 100 points



1. Cohérence avec les principes horizontaux, l'emploi, l'évaluation environnementale et contribution aux indicateurs de réalisation du Programme: **10**



2. Intégration des éléments de coopération et cohérence du partenariat: **10**



3. Qualité du plan d'action: **27,5**



4. Pertinence budgétaire: **7,5**



5. Critère spécifique par PI: **5**



6. Pertinence territoriale: **40**

1.1 Contribution aux indicateurs de réalisation de la PI sélectionnée

Contribution quantitative /
corrélation avec les réalisations

5
points



1.2 Contribution aux principes horizontaux et à l'emploi

Actions concrètes, qui apportent quelque chose de nouveau

2,5
points



1.3 Intégration des aspects environnementaux

Incidence environnementale/
intégration de mesures
correctrices

2,5
points



2.1 Degré d'accomplissement des aspects de la coopération

Développement conjoint, mise en œuvre conjointe, moyens et RH conjoints, financement conjoint



5
points

2.2 Degré de définition du rôle des partenaires

Délimitation des fonctions des partenaires



5
points

3.1 Logique d'intervention:objectifs spécifiques/réalisations principales



Correspondance
réalisations/objectifs spécifiques

5
points

3.2 Qualité du plan de travail: actions de gestion et communication

Structures et procédures de gestion
Approches et objectifs de communication

5
points



3.3 Qualité du plan d'action (actions spécifiques, activités, livrables, calendrier, indicateurs)

Pertinence activités et livrables /cohérence du plan d'action avec le calendrier/cohérence entre les indicateurs et les résultats

10
points



3.4 Caractère durable des résultats escomptés et des réalisations du projet



Mesures et ressources concrètes
pour garantir la pérennité

5
points

3.5 Capacité de transférabilité des résultats escomptés et des réalisations

Mécanismes de transférabilité



2,5
points

4.1 Pertinence du budget par action et cohérence des dépenses/capacité financière

Proportionnalité du budget pour réaliser les actions et capacité financière de chaque partenaire pour les réaliser

5
points



4.2 Pertinence et cohérence du tableau des coûts

Cohérence de la répartition budgétaire par typologie de dépense /cohérence entre les dépenses et le calendrier

2,5
points



5.1 Contribution au critère spécifique de la PI



Axe	Priorité d'investissement
Axe 1 Dynamiser l'innovation et la compétitivité	PI 1b: Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et l'enseignement supérieur...
	PI 3b: Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Axe 2 Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	PI 5a: Soutien à l'investissement destiné à l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes.
	PI 5b: Promotion de l'investissement pour faire face à des risques spécifiques, en assurant une résilience face aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des catastrophes.
Axe 3 Promouvoir la protection, la mise en valeur et l'utilisation durable des ressources locales	PI 6c: Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel.
	PI 6d: Protéger et restaurer la biodiversité et les sols en favorisant des services liés aux écosystèmes, y compris au travers de Natura 2000 et des Infrastructures vertes
Axe 4 Favoriser la mobilité des biens et des personnes	PI 7c: Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faible émission de carbone de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable.
Axe 5 Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires	PI 8c: Favoriser un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre par l'intégration des marchés transfrontaliers du travail.
	PI 9a: Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services



6.1 Contribution à la cohésion économique et sociale du territoire



Evaluation globale du bénéfice obtenu sur le territoire découlant de l'exécution du projet

20
points

6.2 Innovation territoriale

Aport de nouvelles solutions ou
adaptation de solutions déjà
développées

20
points



Candidatures retenues pour la 2nde phase SI

Notation
minimum de 50
points

Se trouve dans la liste
dans la limite du
FEDER disponible par
Axe

Décision du Comité de Programmation en 2nde phase

Délai de 6 mois à compter de la date
de finalisation de présentation de
candidatures de la seconde phase

SI LA CANDIDATURE EST PROGRAMMÉE

Délai d'un mois pour fournir les documents demandés avec les signatures et les cachets originaux

Gracias
Merci

#POCTEFA
info@pocTEfa.eu
www.pocTEfa.eu